



**PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2026**

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, à onze heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le dix-sept mars deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à l'Espace Aragon, salle Léo Lagrange.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAIN, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Mireille SEGALA, M. Thierry DELCUPE, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Julien BOUILLON, Mme Véronique MAFFÉO, M. Philippe CHÉRY, Mme Marie-Anne JANNIN, M. Pierre PAREUX, Mme Caroline DOUX, M. Ludovic GOURDY, Mme Typhanie KERESLIDZE, M. Thierry PALLIER, Mme Alexandra VINCENT, M. Vincent PREVOST, Mme Stéphanie ESCANDE, M. Gilles ROUILLON, Mme Isabelle BOTIN, M. Aurélien TEDESCO, Mme Lydie ROCHER, Mme Valérie RICHETIN, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalia VIEIRA, M. Jean-Philippe LAURENT, Mme Nathalie NOULIN, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Ludovic GOURDY

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 29
Présent-e-s et représenté-e-s : 29

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, ouvre la séance et propose l'ordre du jour ci-après :

- Installation du nouveau Conseil
- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2026
- Election du Maire
- Fixation du nombre des Adjoints au Maire
- Election des adjoints au Maire
- Lecture de la charte de l'élu local

• **Installation du Conseil Municipal**

Après avoir donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du 15 mars 2026, Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire sortant, déclare les membres du Conseil Municipal élus installés dans leurs fonctions.

Il propose de nommer Ludovic GOURDY, secrétaire de séance.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Pierre PAREUX, doyen d'âge, qui procède à l'appel des élus. Monsieur PAREUX procède à l'appel des membres du Conseil, dénombre le nombre de Conseillers Municipaux présents, constate et déclare que le quorum est atteint (1/2 des membres présents).

Il fait ensuite approuver le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2026, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Il énonce à voix haute les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT :

« En vertu de l'article L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Conformément à l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat

n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Monsieur PAREUX propose de nommer comme secrétaire du bureau de vote : Monsieur Ludovic GOURDY et constate que le Conseil Municipal approuve cette nomination.

Il propose ensuite de nommer deux assesseurs : Madame Caroline DOUX et Monsieur Thierry PALLIER et constate que le Conseil Municipal approuve cette nomination.

Monsieur PAREUX prononce un discours.

- **Election du Maire**

Monsieur PAREUX fait appel à candidature parmi les Conseillers municipaux et rappelle que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés (Article L. 2122-7 du CGCT).

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU se déclare candidat à l'élection du Maire.

Il demande aux élus de voter (précise qu'un bulletin de vote vierge se trouve dans chaque chemise des élus) et demande au secrétaire de voter et de passer avec l'urne devant chaque conseiller afin qu'il vote à l'appel de son nom.

Madame DOUX et Monsieur PALLIER, assesseurs, procèdent au dépouillement et Madame DOUX donne lecture des bulletins au micro.

Monsieur PAREUX proclame immédiatement les résultats à l'assemblée :

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins nuls ou blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU :	24
---	----

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré installé dans ses fonctions de Maire.

Monsieur PAREUX remet d'écharpe au Maire nouvellement élu, qui reprend la présidence de l'assemblée.

Monsieur GIRAUDEAU, Maire, prononce un discours.

- **Fixation du nombre d'adjoints au Maire pour la mandature 2026-2032**

Monsieur GIRAUDEAU propose que le nombre d'adjoints au Maire soit fixé à 8 et fait délibérer le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-1 « Il y a dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal » et l'article L.2122-2 « Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Sur proposition de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire nouvellement élu,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

- **Fixe** à 8 (huit) le nombre des adjoints à élire.

• **Election des Adjoints au Maire**

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue (Article L. 2122-7 du CGCT), sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Il fait un appel à candidature.

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU propose une liste d'adjoints et invite les membres du Conseil à passer au vote (précise qu'un bulletin de vote présenté par la liste de Monsieur GIRAUDEAU et un bulletin vierge se trouvent dans chaque chemise des élus).

Il demande au secrétaire de voter et de passer avec l'urne devant chaque conseiller afin qu'il vote à l'appel de son nom.

Madame DOUX et Monsieur PALLIER, assesseurs, procèdent au dépouillement et Madame DOUX donne lecture des bulletins au micro.

Monsieur le Maire proclame immédiatement les résultats :

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins nuls ou blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Nombre de suffrages obtenus par la liste présentée par Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU :	24
--	----

La liste présentée par Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre du tableau de la liste, telle que présentée :

- 1^{ère} Adjointe : Marine FOUQUET
- 2^{ème} Adjoint : Nicolas FOUQUE
- 3^{ème} Adjointe : Marie-Hélène CHAPDELAINÉ
- 4^{ème} Adjoint : Thierry DELCUPE
- 5^{ème} Adjointe : Mireille SEGALA
- 6^{ème} Adjoint : Julien BOUILLON

- 7^{ème} Adjointe : Gwennaëlle SOYEZ
- 8^{ème} Adjoint : Thierry FAVOCCIA

Monsieur GIRAUDEAU remet les écharpes aux adjoints nouvellement élus.

- **Lecture de la charte de l'élu**

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des 14 articles de la Charte de l'élu, remise à chaque Conseiller dans sa pochette. Il précise que les articles du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales, consacrés aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » se trouvent également dans leur pochette.

- **Questions diverses**

Monsieur GIRAUDEAU clôt la séance à 11h55 et invite les membres du bureau à signer le procès-verbal.

Monsieur le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 14 avril 2026.

Le secrétaire de séance,
Ludovic GOURDY



Le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU

